

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025****N°DCM-2025-024****OBJET :****DOMAINE ET PATRIMOINE**Conventions de portage foncier et
de mise à disposition avec l'EPF
de l'AinImmeuble 168 rue du Clos Bizet
Lot n°5

L'an deux mille vingt-cinq le trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 25 février 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. MARTINON représenté par M. CURNILLON - Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS DESFARGES - M. DI CARLO représenté par M. MORIN - Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. JACQUARD - M. POCHON représenté par M. MATHIAS - M. DUPUPET représenté par M. PERREAULT - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par M. LEGRAS.

Absent : néant.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Membres votants : 27

Madame Annie ROBIN est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'exercice du Droit de Prémption Urbain a été délégué à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF), par décision du Maire du 20 juin 2024, pour les parcelles concernées par la Déclaration d'Intention d'Aliéner du site du Clos Bizet. La vente du lot de copropriété n°5 a bien été validée, au prix de 28 000,00 €, sur le tènement immobilier suivant :

N° de Parcelle	Nature terrain	Lieudit	Superficie
C 1739	bâti	168, Rue du Clos Bizet	1386 m ²
Superficie totale			1386 m ²
N° de Parcelle	Nature terrain	Lieudit	Superficie
C 1738	bâti	L'Enclos de Bizet	64 m ²
Superficie totale			64 m ²

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition du lot n°5 situé au 168 rue du Clos Bizet,

ACCEPTTE le mode de portage de cette opération sur une durée de 12 ans maximum (avec frais de portage de 1,50 % HT l'an) et de mettre à disposition de l'EPF ce logement à titre gratuit,

AUTORISE le Maire à signer avec l'EPF de l'Ain les conventions correspondantes, ainsi que toutes les pièces permettant la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi délibéré le 3 mars 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Annie ROBIN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Annie Robin, the secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 07 MARS 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 07 MARS 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.